Les pharmaciens suisses vaccineront à la fin de l'été

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-03-31 20:58:47 - Vu sur pharmacie.ma

Dans six mois, les pharmaciens suisses pourront vacciner contre la grippe, la méningite ou l'hépatite A ou B.

En effet, la direction de la santé du canton de Zurich vient de publier une directive les autorisant à pratiquer ces injections sans prescription médicale. Elle devrait bientôt être suivie dans toute la Suisse. Cette mesure, qui intervient en réponse à l'autorisation faite à certains médecins de dispenser des médicaments, sera toutefois soumise à certaines restrictions. Il ne pourra s'agir que de rappels, pour des patients âgés de plus de seize ans et pour des produits présents sur le marché depuis un certain nombre d'années. Les pharmaciens devront par ailleurs se soumettre à une formation de deux jours et demi, et suivre régulièrement une remise à niveau.

Cette formation est désormais inscrite à la révision de la loi sur les professions médicales et l'article 9 prévoit que les personnes ayant terminé leurs études de pharmacie acquièrent, outre des connaissances de base en matière de diagnostic et de traitement des maladies les plus fréquentes, des compétences en matière de vaccination. Les universités s'y sont déjà préparées il y a dix ans, en adaptant la formation de base de manière approfondie.